



**ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 992 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreux citoyens ont fait des plaintes au 511 ou par voie électronique sur le site du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) concernant l'état de la route 366 du secteur Sainte-Cécile-de-Masham;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de réfection de la chaussée et d'asphaltage sur la route 366 étaient prévus dans la planification 2019-2021 du MTMD entre l'autoroute 5 et le chemin St-Louis et qu'ils demeurent inachevés entre le chemin Gosselin et le chemin St-Louis;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de réfection de la chaussée et d'asphaltage sont nécessaires sur la route 366 entre le chemin St-Louis et le chemin de la Caserne;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état de cet axe routier important est désuet;

**CONSIDÉRANT QUE** de plus en plus de camions poids lourds utilisent cette route;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens de la municipalité de La Pêche sont préoccupés par la sécurité des automobilistes, des piétons et des étudiants marcheurs circulant sur cette route;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état de la route 366 occasionne de nombreux dommages matériels aux véhicules des utilisateurs;

**CONSIDÉRANT QU'**un budget spécial, hors programmation est nécessaire pour ces travaux.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de prioriser des interventions du MTMD sur la route 366 afin d'y apporter les réfections nécessaires mentionnées ci-haut et qu'un budget spécial, hors programmation régulière, soit dédié à ces travaux afin d'assurer la sécurité des usagers et l'amélioration de cette route.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

**Robert Bussière  
Député de Gatineau**

02/06/2025 Sélectionner une date

**Date de signature de l'extrait**